



## Changement de bénéficiaire

Par **PHANIE50**, le **16/02/2015** à **20:01**

une dame âgée, sans enfants, mais pas sous tutelle ni curatelle a décidé de changer la bénéficiaire de ses biens a son décès cela a été fait à la banque qui a bien expliqué a cette dame la procédure cette dernière a confirmé son désir de changement donc ce ne sera plus sa nièce qui sera bénéficiaire mais un neveu ainsi que la femme de ce dernier or la fille de l'ex bénéficiaire a téléphoné a la conseillère bancaire pour l'engueuler et aussi pour lui dire vous n'avez pas vu qu'elle était âgée etc... la conseillère lui a fait remarquer que cette personne avait toute sa tête qu'elle était bien décidée a effectuer ce changement et qu'elle a signé le document attestant ce changement et cela sans contrainte la conseillère était accompagnée de sa chef le comble la conseillère est convoquée a la gendarmerie car la fille de la bénéficiaire déchue est allée sans doute déposer plainte avez vous déjà été confronté à un tel cas es ce que le gendarme veut il se faire une opinion ( entendre les 2 sons de cloche)y aura t il une fin de non recevoir!

cette dame age a signé ce changement en janvier 2014 et on ne sait par qui elle a été mise sous tutelle en juin 2014 j attends vos conseils votre savoir merci  
personnellement je crois que c'est une histoire de fric la fille de l'ex bénéficiaire avait du calculer que si sa mère héritait c'est elle qui en profiterait je précise que la fille de l'ex bénéficiaire n'était pas mentionné dans cette affaire